



RESEAU SYNDICAL MIGRATIONS MEDITERRANEENNES SUB-SAHARIENNES (RSMMS)

7^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
22-23 novembre 2023, Hotel T-Hotel, Lamezia Terme, Catanzaro, Italie

RAPPORT GENERAL

Après Casablanca, Maroc (6 – 8 août 2014), Mahdia, Tunisie (5 – 6 octobre 2015), Paris, France (13 – 15 février 2017), Nouakchott, Mauritanie (15 – 16 février 2018)

Tunis, Tunisie (2-4 Juillet 2019), 5 Février 2022, EN LIGNE, **le RESEAU SYNDICAL MIGRATIONS MEDITERRANEENNES SUB-SAHARIENNES (RSMMS) a tenu sa 7^{ème} ASSEMBLEE GENERALE, du 22-23 Novembre 2023, Hotel T-Hotel, Lamezia Terme, Catanzaro, Italie.**

Le présent rapport de cette rencontre sera présenté selon cette chronologie temporelle des deux jours avec :

- une conférence publique le 22 Novembre 2023 et une rencontre avec des migrants l'après-midi ;
- l'Assemblée Générale proprement dite le 23 Novembre 2023.

Cette 7^{ème} Assemblée Générale s'est déroulée sous format hybride, avec comme langues de travail le français, l'italien, l'anglais.

Ces sessions ont vu la participation de représentants d'organisations membres du RSMMS, d'invités observateurs et de panélistes.

JOUR 1

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

CONFERENCE PUBLIQUE

SCENARIOS REGIONAUX ET REponses SYNDICALES POUR UNE NOUVELLE VISION DU DROIT DE MIGRER DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE UNIVERSELLE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette conférence a été précédée par une cérémonie d'ouverture officielle.

A) Cérémonie d'ouverture officielle

Elle a été présidée par le Coordinateur du RSMMS, Sergio Bassoli, CGIL. Il a demandé à Sami Adouani, Directeur du projet Régional PROMIG-FES, d'introduire la séance.

Ce dernier a déclaré tout l'honneur qu'il avait de prendre le premier la parole pour démarrer les travaux. Après avoir présenté le PROMIG-FES, partenaire technique privilégié du RSMMS, il a décliné le programme de la cérémonie d'ouverture.

Elle est marquée par les interventions de :

- a) Angelo Sposato, Secrétaire Général CGIL, Calabria qui a délivré un message de salutations et de bienvenue. Son message a aussi porté sur l'exigence pour toutes les politiques d'avoir comme base la solidarité des peuples. C'est dans ce cadre que doivent se comprendre la position et les actions de la CGIL, Calabria, région qui accueille des milliers de migrants sub-sahariens. Ainsi, continue-t-il, la CGIL Calabria milite pour une véritable politique d'intégration et non sur une politique fondée sur la répression. L'objectif, c'est dès lors de contribuer à cette politique de coopération, à des politiques de développement.
- b) A sa suite, c'est l'allocution de Joel Akhator Odigie, Représentant de la Confédération syndicale internationale - CSI Afrique, Togo.

Il a montré l'intérêt pour la CSI-Afrique de prendre part à cette AG. Concernant le débat sur la migration, il ne s'agit pas uniquement d'examiner la situation mais d'avoir d'autres options. En effet, les politiques de droite ont exploité les politiques de migration en promouvant les persécutions, la violence contre les migrants. Dans ce sens, l'intégration est la solution pour l'Afrique afin qu'elle puisse affronter tous les défis.

Pour lui, il est regrettable que nos gouvernements aient accepté l'externalisation de la politique migratoire. Or, il y a une obligation, celle d'élever la voix et dire que la migration peut-être un risque selon les politiques mises en œuvre.

En outre, il y a la crise structurelle de l'Afrique. Il faut faire face, changer les comportements et attitudes pour aller de l'avant. L'Afrique, ajoute-t-il, n'a pas besoin de pitié. Il est fondamental de développer une stratégie dans l'union, d'organiser les migrants de manière plus responsable.

Par ailleurs, Joel Akhator Odigie a demandé de ne pas garder le silence face aux massacres en Palestine. Les populations doivent être protégées. Il convient alors de prendre parti et de dire non au génocide. Netanyahu et ses hommes doivent être arrêtés.

Il a terminé son intervention en :

- transmettant ses salutations aux frères de la CGIL, aux syndicats et à tous ceux qui sont présents ;
- appréciant positivement le travail des camarades français ;
- appelant à une solidarité ouvrière et à la protection des droits des travailleurs migrants ;
- réaffirmant l'engagement de la CSI-Afrique pour poursuivre le partenariat avec le RSMMS,

- informant l'Assemblée du prochain Congrès de la CSI-Afrique, 28-30 Novembre 2023, Nairobi, Kenya.
- c) Lui succédant, Maria Gabrielli, Secrétaire confédéral CGIL, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de développer ces points :
- Il est important de travailler sur la migration car l'Italie demeure une terre d'espoir pour des hommes, des femmes et des enfants ;
 - Ce pays vit depuis longtemps les contradictions générées par la manipulation politique sur la migration ;
 - Cette orientation politique de manipulation porte l'attention non sur les urgences de développement mais sur les politiques d'accueil. Ainsi fleurit un slogan comme « fermer les portes, guerres aux trafiquants », dit le chef du gouvernement ;
 - On peut relever qu'en général dans beaucoup de pays on nie le droit de migrer ;
 - Mais, la CGIL, l'UIL et d'autres syndicats et associations travaillent sur l'assistance et surtout sur une vision de la migration fondée sur le droit de migrer et non sur la sécurité (comme les Protocoles Italie/ Albanie, Italie/Tunisie) ;
 - Au lieu d'initier des politiques de coopération véritable, on développe les politiques sécuritaires (centres de rétention qui sont en fait des prisons). Ces politiques sont dangereuses et inefficaces car elles cultivent la peur, la différence par rapport à l'autre
 - En associant les difficultés rencontrées par les « nationaux » à toutes les difficultés qu'ils rencontrent, des blocages administratifs sont mis pour les migrants accusés d'être la cause de ces difficultés ;
 - L'aspiration à une vie meilleure est un idéal noble ;
 - L'exploitation des migrants est une triste réalité ;
 - Pourtant, la migration est un facteur de développement surtout si on prend en considération le vieillissement de la population en Italie et la nécessité de trouver d'autres compétences ;
 - En conséquence, conclut-elle, il nous faut une nouvelle gouvernance des migrations fondées sur l'humain. C'est alors toute l'importance de continuer à faire vivre l'esprit du Réseau, à mener un combat commun pour les droits des migrants.
- d) Intervention de Giulio Romani, Secrétaire confédéral de la CES, Bruxelles
- Quatre questions ont structuré son message :
 - La question du changement climatique qui pousse des populations à se déplacer ;
 - La question démographique, à voir sous l'angle du vieillissement des populations en Europe ;
 - La question humanitaire dans ses aspects « migrants économiques » et « migrants du fait de guerre » ;
 - La question pour le marché du travail de trouver assez de Main d'œuvre.
 - A ces questions, quelques pistes de réponse sont dégagées :
 - L'existence d'une forte attente pour un travail décent ;
 - L'existence contradictoire entre ceux qui veulent de la migration pour exploiter les migrants et ceux qui ne veulent pas les accueillir ;
 - L'importance d'étudier les causes profondes de l'arrivée sur les côtes italiennes ;
 - Dans les choix, préférence est donnée à la cueillette, à la construction et non aux détenteurs de compétence ;
 - Dans sa conclusion, information est donnée sur le plaidoyer, le lobbying de la CES sur les droits au logement des migrants. Elle se mobilise aussi contre les accords bilatéraux

fondés sur l'iniquité. Pour la CES, l'option c'est d'affirmer que migrer est un droit universel.

- e) Le dernier intervenant lors de cette d'ouverture fut Sando Biondo, Secrétaire national de la UIL. IL a signalé :
- L'importance de la migration dans la région de Calabria et en Italie, en notant que les politiques initiées depuis sur cette question n'ont pas donné de résultats ;
 - Il demande de réfléchir sur le thème Migration et Idéologie dans leurs connexions avec les dimensions géopolitiques ;
 - De plus, il y a une urgence démographique. Le taux de chômage est important et les entreprises ne trouvent pas une Main d'œuvre qualifiée. Il y a un manque de personnel dans certains secteurs : agriculture ;
 - En conclusion, le Secrétaire national de la UIL formule une forte recommandation : sensibiliser sur les opportunités de travail car l'immigration est une grande opportunité.
 - Les partis politiques qui ont mené des campagnes sur la migration ont vu que maintenant il est nécessaire de réfléchir concrètement sur la question tout en n'ignorant pas les difficultés. Dans cette réflexion, il est utile de prendre en compte que d'ici 2030, il y aura un million et demi de personnes qui iront à la retraite. L'Italie ne pourra pas compenser par elle-même ce déficit.

B) Présentation de l'agenda et cadrage

Cette séquence a été managée par Sergio Bassoli, CGIL, Coordinateur du RSMMS et Sami Adouani, Directeur du Projet régional PROMIG-FES, Tunisie

1) Prenant la parole, Sami Adouani a d'abord remercié tous ceux qui ont eu à intervenir pour faciliter la tenue de cette AG car il y a eu beaucoup d'obstacles rencontrés. Il annonce que la 1ere Journée sous forme de conférence publique pose une nécessité : celle de se réinventer, de consolider un espace de dialogue comme le RSMMS. Il faut cependant prendre en considération le contexte de tenue de cette rencontre, contexte difficile pour ce qui est de la question migratoire. C'est donc avec plaisir qu'il accueille les participants dans une démarche qui doit amener le réseau à se réinventer. Il présente ensuite le RSMMS, expérience pilote du mouvement syndical qui regroupe 3 régions : Afrique Sub-saharienne, Maghreb, Europe. Enfin, il rappelle les grandes lignes de cette rencontre de 2 jours comme indiqué plus haut.

2) A son tour le Coordinateur du RSMMS Sergio Bassoli les uns de leur hospitalité, les autres de leur présence. Il informe que 12 pays sont représentés. Pour lui, cette AG vise à réfléchir sur la migration en rapport avec ce qui se passe en Méditerranée. Elle ne doit plus être un tombeau pour les migrants venus d'autres espaces géographiques. Il n'a pas manqué de faire observer que nous sortons de la Covid, qui n'a pas permis de tenir cette AG au plan physique depuis 2019. A cela s'ajoute le contexte de guerre en Europe (Ukraine) où se pose le rapport Droit et Démocratie qui doivent toujours aller ensemble.

A certains participants, il rappelle que la CGIL assure la coordination du RSMMS depuis 2022.

Le RSMMS prône l'ouverture. Il pense que la migration n'est pas une urgence. C'est une question qui concerne toutes les politiques de nos pays. Elle doit conduire à une gestion au jour le jour. Dans son analyse est revenu le problème de démographie dont certains intervenants ont déjà parlé. Cela va entraîner un besoin de millions de travailleurs pour le marché du travail européen. Pourtant l'Afrique peut répondre à ce besoin de main d'œuvre.

Dans les 30 ans à venir, il faudra être capable d'intégrer les politiques migratoires dans les politiques nationales et internationales. C'est dire qu'on ne peut pas réduire la migration à une simple question nationale. Dès lors l'alternative est claire : asseoir une coopération ou aller vers la guerre mondiale. La réflexion interpelle donc les syndicats.

Après ces deux dernières interventions, on est passé à la 3 eme partie portant sur la Conférence Publique, avec comme thème :

SCENARIOS REGIONAUX ET REPOSES SYNDICALES POUR UNE NOUVELLE VISION DU DROIT DE MIGRER DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE UNIVERSELLE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le sujet a été préparé par un document d'orientation (Annexe) déjà remis aux participants pendant la phase précédent l'AG. Il tourne autour de 5 axes :

- Des parcours migratoires encore plus difficiles et dangereux
- Un refus d'analyser objectivement les raisons de la migration
- Une migration régulière très insuffisante
- Une politique de la migration irrégulière ?
- Se battre pour une migration sûre, ordonnée et régulière

La Conférence Publique a été organisée avec deux Panels :

1) PANEL 1 : TENDANCES STRUCTURELLES, IMPASSES ET URGENCES Présidence : Fambaye Ndoye, UNSAS, Sénégal

La note introductive de ce Panel figure dans le programme de l'AG.

Il y est dit :

« La situation se dégrade très rapidement et la mobilité humaine telle qu'elle est perçue alimente de plus en plus de politiques restrictives et répressives. Il est pourtant urgent de désengager le débat sur le blocage des populations dont la pression migratoire ne pourra être contenue, pour traiter les causes profondes et les conditions de vie qui amènent les populations à migrer. Que cela soit en termes environnemental, de conflits ou de pauvreté, il est urgent de s'aligner sur la réalité des tendances structurelles qui animent la mobilité humaine pour développer des réponses responsables et porteuses de droits. Ce panel permettra de projeter l'audience dans les réalités de demain qui prennent racine aujourd'hui. »

Avant de donner la parole aux deux panélistes, la présidente de séance a invité les uns et les autres à, certes réfléchir mais, il faut le faire pour trouver des réponses.

a) Présentation de Mahmoud, UGTT

Son exposé a mis l'accent sur la situation en Tunisie, marquée par une dérive autoritaire, un rétrécissement de l'espace civique, le rejet de 90%des demandes de visa et 100000 départs à partir des côtes tunisiennes pour l'Europe.

Dans ce contexte, on note une coopération de l'UE avec le régime autoritaire tunisien. Rappelons que depuis 2022, pour limiter le nombre de départs, l'UE soutient le gouvernement tunisien.

Il rappelle aussi les propos racistes, les violences contre les migrants, en particulier ceux venus de l'Afrique sub-saharienne. Son intervention a également fait cas de la crise économique qui frappe la Tunisie. Cela justifie d'ailleurs le soutien qu'elle reçoit de l'Italie, de la Banque Mondiale et du FMI.

En plus, l'UE s'est jointe aux discussions Italie-Tunisie alors que des violations des droits humains sont fréquemment vécues en Tunisie et au même moment intervenaient des expulsions en Italie, dénoncées par les associations et syndicats tunisiens.

D'ailleurs pour faire pression sur l'UE en Septembre 2023, la Tunisie a favorisé l'arrivée en Italie de 8000 personnes.

b) Présentation de Aly Tandian, Professeur Titulaire des Universités, CAMES, Directeur du Laboratoire des Etudes & Recherches sur le Genre, l'Environnement, la Religion & les Migrations (GERM). Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). (en ligne).

Après avoir remercié le RSMMS pour son invitation, il a centré sa contribution « sur la dégradation des conditions de vie de nombreuses populations à cause du changement climatique occasionnant des formes de mobilités et de migrations humaines. Celles-ci au cours des dernières années ont fait émerger des politiques restrictives et répressives à la place d'une véritable gouvernance des migrations. » Il a montré son plaisir de partager avec les participants, sur cette problématique, ses recherches en cours, articulée entre autres à la thématique du panel 1 : **Tendances structurelles, impasses et urgences** qui bousculent les quotidiennetés des populations *méditerranéennes et subsahariennes*.

Sur cette base, il a passé en revue :

- les effets négatifs du changement climatique sur les mobilités et migrations humaines, surtout par exemple dans leurs rapports avec l'Éducation, les Immobiliers /Habitats, l'Érosion côtière, l'Élevage & Agriculture
- les Causes immatérielles / socialisation

A côté des causes profondes matérielles, il existe des causes immatérielles peu ou pas du tout prises en compte car dans nos états, les migrations continuent d'être pensées comme un phénomène alors qu'elles sont des faits sociaux. Le Professeur donnera comme illustration sur ce point l'apologie du voyage et des migrants qui se retrouve dans les langages et proverbes des populations Comme exemples : (Peul) "Si tu as un enfant laisse le partir il reviendra soit avec de l'argent soit avec du savoir soit avec les deux" - Si le moment de migrer est arrivé, rester devient un péché (ou un déshonneur) ;(Soninké) "Mieux vaut travailler à l'étranger que de mourir chez soi" ; (Wolof) "Ce qui peut rendre malheureuse à une femme ce n'est pas le fait

de ne pas avoir d'enfant mais plutôt d'avoir un enfant en âge adulte et incapable de satisfaire les besoins de sa mère"

- les Politiques restrictives

Exemples : Sénégal : la loi n°2005-06 du 10 mai 2005, Burkina Faso : la loi n°029-2008/AN du 15 mai 2008, Mali : la Loi n°2012-023 du 12 juillet 2012, Niger : la loi n°2015-36 du 26 mai 2015

- la situation dans nos états (conflits armés, instabilité politique, pauvreté et un manque d'opportunités économiques) qui favorise le déplacement des populations dans des conditions dangereuses, d'incertitude et de précarité
- « une urbanisation rapide pouvant entraîner des migrations internes alors que les populations rurales se déplacent vers les zones urbaines en quête de meilleures perspectives économiques et d'accès aux services ».
- Des inégalités régionales et sociales avec des disparités économiques et sociales
- Un manque d'accès à l'éducation avec des régions où le manque d'accès à l'éducation limite les opportunités économiques, incite des populations à migrer vers des endroits de meilleures perspectives éducatives et professionnelles sont parfois hypothétiques.

Pour le Professeur Tandian tous ses aspects identifiés interpellent la question du rapport entre stabilité macroéconomique et promotion de la croissance « pour tirer un meilleur parti des ressources naturelles dans nos états d'Afrique:

- lorsque chaque jour nous assistons une présence de chalutiers étrangers sur les côtes ouest africaines.
- lorsque la fragilité des économies locales est une réalité face aux menaces de dévaluations de monnaies locales.
- lorsque la croissance démographique est toujours pensée comme un handicap alors qu'elle devrait être une opportunité.
- lorsque le respect des droits humains n'est pas pris en compte dans les politiques publiques.
- Lorsque des politiques publiques (la santé, l'assainissement, l'éducation, l'accès aux services, etc.) sont strictement axées dans les espaces urbains. »

En terminant, il a « invité les syndicats intégrer la recherche dans leurs préoccupations ensuite les prie de deviner les réalités de demain dans un monde qui perd chaque jour son humanisme ».

❖ A la suite de ces deux présentations, **des débats** s'en sont suivis. On peut en retenir principalement les idées suivantes :

- Des remerciements aux organisateurs, en particulier à Sami Adouani et Sergio Bassoli pour leur engagement et les actions menées pour le rayonnement du RSMMS ;
- Des hommages aux luttes du peuple palestinien face à la barbarie et acte de génocide contre lui ;
- Une appréciation positive de l'orientation progressiste dégagée lors de la cérémonie d'ouverture ;
- Des contributions et exemples tirés de différents pays pour montrer les causes économiques, de restriction de la liberté de circulation, la qualité de la vie, la violation systématique des droits des migrants, l'existence parfois dans certains pays de politique

nationale sur la migration mais au fond sans prise réelle sur les questions migration, surtout quand il s'agit de la mettre en œuvre, l'absence de protection sociale dans une Afrique où règne la pauvreté alors qu'elle a recèle de richesses énormes mais exploitées par d'autres ;

- Se féliciter de la coopération intersyndicale à densifier ;
- Interroger les syndicats et OSC sur la stratégie à développer face aux politiques sécuritaires, leur rôle par rapport aux structures d'intégration (CEDEAO, UA) suite à leurs limites à prendre en charge réellement les intérêts de l'Afrique ;
- Appeler les partenaires à augmenter leur contribution face aux besoins des différents pays à promouvoir leur politique migratoire ;
- Se poser la question de savoir si l'inexistence de mesures contraignantes ne permet pas aux normes qui sont là de ne pas être appliquées ;
- Voir le rapport entre migration par contrainte et migration choisie et dans ce cadre savoir que les flux entre le Sud et le Nord se font dans le chaos ;
- Reconnaître les effets positifs pour les pays d'origine avec le transfert d'argent (par milliards mais en même temps il y a les effets négatifs car cet argent n'est pas productif, il fait vivre ;
- Poser la question de la migration pour le Maghreb et l'Afrique, c'est poser la question du développement ;
- Se rappeler que cette migration prive la main d'œuvre africaine de compétences ;
- La main d'œuvre non qualifiée rapporte beaucoup aux entreprises qui l'emploient. Il s'agit de réfléchir sur les modalités d'utilisation par l'Afrique de cette main d'œuvre, en référence à l'éducation ;
- La recherche est nécessaire. Certains syndicats ont eu l'expérimenter ; mais faire attention car il ne faut pas ignorer que certains centres de recherches orientent leurs travaux sur les politiques sécuritaires.

2) PANEL 2 : QUELS CHAMPS DES POSSIBLES POUR LA MOBILITE HUMAINE ?

Comme pour le panel 1, ce panel a été campé par la note introductive ci-dessous, figurant dans le programme remis.

« Les canaux de migration régulière sont présentés comme l'alternative à la situation catastrophique que connaît la région. Pourtant, ces canaux tardent à se mettre en place et les défis qui les accompagnent ne sont pas abordés par ceux qui clament leur mise en place. Le décalage entre les discours politiques et la réalité des candidats à la migration semble se creuser de plus en plus, faisant des politiques migratoires une vitrine de façade ouvrant la voie à l'accaparement des compétences et étouffant les profils considérés comme peu qualifiés dans des rouages restrictifs et peu efficaces. Dans quelle mesure les accords de main d'œuvre constituent-ils une solution à la migration irrégulière ? Quelles contributions possibles des organisations syndicales pour des politiques migratoires plus équitables ? Ce panel abordera les freins, les risques et les pratiques de dialogue à mettre en œuvre pour que la migration régulière soit une réelle opportunité. »

❖ Ce panel 2 est présidé par Didier Szliwka, CFDT

Dans son introduction, il a signalé que le thème de ce panel 2 est dans le prolongement du panel. Pour lui, se posent dans ce débat à mener la problématique des freins, risques et les pratiques de dialogue à mettre en œuvre.

❖ A sa suite, trois panelistes sont intervenus

a) Irem Arf, Responsable Migration CSI

Dans sa présentation, l'accent a été mis sur les tendances mondiales de la migration (272 millions en 2021 dont 163 millions comme force de travail, soit 5% de la force de travail mondial, du nombre de déplacés (20 millions) et de l'impact des changements climatiques sur ces questions ce qui montre toute l'importance à leur accorder.

Les différents canaux ont été identifiés (canaux humanitaires-relocalisation, programmes de réponse aux catastrophes,...- qui sont très insuffisants ; canaux de travail temporaire qui finissent par devenir des canaux irréguliers ; canaux de travail permanent qui sont limités et l'on y connaît des vols sur les rémunérations.

Des pistes de solution sont proposées :

- promouvoir un Nouveau Contrat Social afin que les droits pour un travail décent de tous les travailleurs soient reconnus ;
- favoriser des espaces pour des programmes de régularisation (sociaux, logement, éducation) des migrants ;
- s'assurer que les politiques de travail, d'emploi ont une certaine cohérence ;
- travailler sur la juste transition à l'économie verte ;
- avoir comme axe de travail le dialogue social ;
- initier des mesures faisant de la migration un choix et non une contrainte ;
- adopter des politiques du travail et de l'emploi en conformité avec les normes de l'OIT en veillant à intégrer les travailleurs migrants dans cette approche ;
- prendre conscience que les syndicats ont un rôle à jouer dans les politiques touchant l'industrie, le genre, la négociation collective, la liberté d'association, le dialogue social, en s'organisant pour que les travailleurs migrants intègrent et participent dans les syndicats ;
- se convaincre qu'il n'y a pas de solution toute faite ; toutefois la responsabilité pour les syndicats c'est d'assumer leur mission comme acteurs reconnus dans le champ social.

b) Mercedes Miletta, CES : Marché du travail européen & recrutement de la main d'œuvre étrangère qualifiée.

Son exposé a d'abord rappelé l'orientation de la CES qui depuis des années se bat pour des migrations régulières et humaines. Malheureusement, l'Europe opte pour des politiques de répression et de contrôle des frontières. Tout est centré sur l'aspect sécurité et non sur les opportunités. Ainsi, « pour les migrations économiques », on constate après la Covid et dans le contexte de la guerre en Ukraine, des difficultés pour avoir des travailleurs pour certains métiers.

Ensuite, le cas de l'Italie qui fait partie des pays où il y a une grande exploitation des travailleurs migrants a été mis en relief. Or il s'agit de garantir un travail décent et de comprendre que les solutions à court terme ne peuvent pas marcher. C'est pourquoi lorsqu'on parle de régularisation, il convient de l'inscrire dans une approche transversale qui prend en compte les secteurs et les catégories professionnelles.

Sous ces repérages, quelles sont les perspectives européennes ?

- Il y a la directive sur le permis pour garantir un meilleur travail et traitement et accepter le droit de changer d'emploi.

- La Commission vient de proposer un nouveau « talent pools » : les travailleurs migrants ayant les profils pourront s'inscrire (40 secteurs sont ciblés comme la construction, la médecine, certains emplois non qualifiés. La CES critique cela.

En conclusion, Mercedes Miletta pose comme exigence le véritable dialogue social en ajoutant dans ce cadre l'importance d'un réseau comme le RSMMS. C'est pourquoi la Commission de l'UE doit écouter les autres organisations (syndicats, associations) d'autres continents. Tout cela cependant doit obéir à une logique de suivi afin que la voix des travailleurs migrants soit entendue.

- c) Ahlem Amri, OIT – Coordinatrice du Programme THAMM, OIT Tunisie : Etat des lieux des canaux de migration régulière et de la portabilité des acquis sociaux, entre potentiels et chimères.
- Cette présentation montre que « le programme THAMM a pour objectif général de permettre des opportunités mutuellement bénéfiques de migrations et mobilité de main-d'œuvre sûres, régulières et ordonnées pour les pays d'Afrique du Nord.
 - De façon spécifique, le programme vise à
 - Appuyer la mise en place progressive du cadre législatif, règlementaire et institutionnel dans le domaine de la migration et de la mobilité.
 - Améliorer les mécanismes d'évaluation, de validation, de certification et de reconnaissance des compétences des migrants.
 - Améliorer les connaissances et la gestion des données dans le domaine de la migration régulière et de la mobilité
 - Etablir et/ou améliorer les schémas de mobilité.
 - Améliorer la coopération Sud-Sud-Maroc-Tunisie-Egypte entre les teurs concernés de la migration régulière et de la mobilité, en particulier en ce qui concerne l'insertion professionnelle. »
 - Les éléments de contexte de migration de main-d'œuvre entre les pays d'Afrique du Nord et l'Europe ont été répertoriés:
 - Besoin de compétences pour l'Europe dans tous les domaines ;
 - Partenariat pour la mobilité en 2011 pour faciliter la réadmission et la migration circulaire
 - Initiative législative sur la politique et le droit de l'immigration légale.
 - Etc.
 - La Tunisie : Eléments de contexte et Etat des lieux de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre :
 - Augmentation du taux de chômage
 - Niveau d'employabilité réduit
 - Au niveau international, saturation dans le marché du travail dans les pays traditionnellement de destination avec un manque d'informations sur les opportunités.
 - Trouver un équilibre entre pertes de compétences pour le pays d'origine et gain pour le pays de destination.
 - Leçons tirées sur les programmes de mobilité de main-d'œuvre.
 - Lier migration et développement.
 - Prendre conscience du phénomène de vieillissement même pour les pays d'Afrique du Nord.
 - Encourager et mieux coordonner l'immigration légale.

- Implique davantage le secteur privé.
 - Faciliter le retour
 - Investir dans la formation dans les pays d'origine et de destination
 - Un nouveau discours sur la contribution des migrants et la complémentarité régionale.
 - Trouver une bonne articulation entre formation, valorisation des compétences, retour.
 - Etc.
- ❖ Les discussions qui ont suivi ces trois exposés et les réponses des panélistes permettent de noter comme éléments essentiels :
- Au projet « attirer les compétences en Europe », ne faut-il pas opposer « fixer les compétences dans nos pays » ?
 - Se mobiliser et s'organiser pour lutter contre les différentes formes d'exploitation des travailleurs dont les travailleurs migrants.
 - Le travail décent, le traitement égal doivent être des termes de ralliement. Obligation pour les syndicats de travail en synergie au plan national, régional et international pour influencer les cadres d'élaboration des politiques et accords.
 - Est-il possible de régler le problème de l'exploitation si on ne remet pas en cause le système de développement qui le génère ? Cette question est globale et elle ne peut pas être réglée uniquement par l'Italie et /ou l'UE.
 - Dans ce cadre global, il faut concrètement régler la problématique /contradiction entre la législation nationale qui prévoit des limitations aux droits et l'exigence des droits humains pour tous.
 - L'OIT devrait dans la pratique trouver les mécanismes pour une ratification effective des pays des C97, 143, etc.
 - Il convient de réfléchir sur un système de développement qui ne met pas les pays en compétition mais qui promeut la coopération.
 - Il y a nécessité d'avoir les fonds mais faudrait-il avoir des projets qui se situent dans une stratégie plus durable. La CSI peut aider dans ce sens.
 - Pour la CES, ils donnent priorité au projet à court terme ce qui a certes des limites. En outre, il faut suivre le cadre tracé par l'UE pour ce qui est des financements.
 - Le GCM est un cadre à exploiter en sachant que tout n'y est pas inscrit pour les migrants.
 - La CSI veut organiser l'année prochaine des discussions sur le GCM en mettant l'accent sur le travail décent. La CES reconnaît que, comme l'UE, elle ne l'a pas pris en priorité. Il s'agit maintenant de le prendre en charge.

12/ APRES-MIDI DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

- 1) Par suite de problèmes techniques, la visite « caravane syndicale » n'a pas pu être organisée. A la place a eu lieu une rencontre dans l'hôtel avec 08 travailleurs migrants, originaires d'Afrique de l'Ouest. On peut en retenir quelques points :
 - Les conditions d'accueil et de vie désastreuses voire inhumaines (exemple logement, eau courant,), de travail, l'exploitation (exemples : horaires de travail indéfinis, iniquité dans le traitement) dont ils font l'objet, leur vulnérabilité, le racisme, le manque de volonté politique des autorités pour l'amélioration de leur situation, la non intervention de leurs autorités diplomatiques, tous ces éléments sont ressortis des discussions.
 - Ils ont cependant remercié la CGIL qui les assiste.

Les différents délégués les ont remerciés pour avoir bien voulu venir partager leur riche expérience.

II/ JOUR 2 : JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 : 7 eme Assemblée Générale proprement dite du RSMMS

QUELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT POUR LE COLLECTIF ?

Agenda

Séance 1 : Reporting pays des délégués

Séance 2 : Inputs, discussions et priorité des membres

- ❖ Femmes et Migrations
- ❖ Réseau des Points focaux

Séance 3 : Perspectives et gouvernance du Réseau 2024-2025

Séance 4 : Divers

Séance 1 : Reporting des délégués, Présidence Alain Adikan- USTN, Niger

Les rapports des délégués ont fait ressortir les points saillants ci-après :

- Des soutiens ont été adressés aux peuples libanais et palestinien devant l'agression israélienne.
- Des efforts nets sont faits par les différents membres du RSMMS pour mener des activités, contacter, sensibiliser, assister, organiser les travailleurs migrants, leurs familles. Les caravanes syndicales, les espaces migrants ont été un des facteurs expérimentés par certains pour nouer et développer ces contacts avec les migrants.
- L'importance accordée à la migration, à la défense des travailleurs migrants, pour l'essentiel dans l'informel en Afrique, transparait dans l'existence de structure syndicale dédiée à cette question.
- La coopération intersyndicale sur la migration (Sud-Sud /Nord-Sud) est développée par certains syndicats.
- La négation des droits des migrants demeure une constante, malgré les mobilisations pour s'y opposer.
- Dans le contexte de la poussée de l'extrême droite, les rapports faits par les camarades européens attestent de politiques et mesures de plus en plus restrictives, sécuritaires, utilisant le refoulement, l'externalisation comme moyen de se barricader !

Séance 2 : Inputs, discussions et priorité des membres

- 1) Femmes et Migrations, Modératrice Alejandra Ortega, CCOO Espagne.

Elle a introduit ce thème en rappelant la priorité dégagée lors de l'AG de 2022 du RSMMS pour faire des droits des femmes un axe prioritaire. Dans ce prolongement, il a été mis en place un groupe de travail thématique sur les travailleuses migrantes.

Elle poursuit en précisant qu'en « en 2022, nous avons eu la Phase de démarrage.

Le travail n'a pas été facile, dit-elle, parce que la plupart de nos communications ont toujours été en ligne, sans occasion de se rencontrer physiquement, sauf à une occasion à Tunis, dans la ville de Sidi Bou Said, au début de l'année 2023.

Mais malgré cela, et toujours à mon avis, je crois que nous avons réussi à réunir un petit groupe de travail avec des participants de différents pays, entre autres, le Niger, le Sénégal, le Bénin, la Tunisie, le Maroc, le Mali et l'Espagne.

Tout au long de cette période de 2022 et 2023, nous avons travaillé sur l'impulsion d'un travail collaboratif sur la base d'un engagement volontaire des syndicalistes sensible à la thématique Femmes et Migration.

Comme je l'ai déjà dit des premiers échanges ont eu lieu ainsi que la première réunion de constitution du groupe (virtuel), en fixant comme tâches prioritaires la définition des objectifs, cartographier l'identification des syndicats et des autres acteurs dans chaque pays, des bonnes pratiques, méthodologies et approches, moyens et niveau d'engagement.

Sur la base des premiers échanges, nous avons proposé des éléments spécifiques, s'inscrivant en conformité avec la feuille de route 2022-2023 du notre Réseau.

En 2023 et pendant la phase d'exécution de nos accords une rencontre du Groupe Femmes et Migrations a eu lieu le mois de janvier 2023 en Tunisie avec l'objectif de continuer la construction du groupe et ses priorités dans un cadre de logique d'acteurs et partenariats stratégiques.

Un deuxième objectif de la rencontre a été de planifier et rendre opérationnelle la Conférence internationale de Cotonou prévue au début pour le mois d'octobre et qui, logiquement, aura déjà lieu en 2024.

En 2023, la planification du groupe Femmes et Migration répond à deux niveaux d'action :

- Activités qui ont été déjà développées au niveau national par chaque syndicat, de manière préalable à la Conférence de Cotonou, et qui seront exposés à l'occasion de cette Conférence.
- Activités qui seront développées au niveau du Groupe dans le cadre du RSMMS, comme la Conférence de Cotonou pour octobre 2023.

Chaque syndicat national a développé ses activités plus ou moins de la même manière dans chaque pays avec toujours la convergence aussi et complémentarité entre le mouvement féministe et syndical alors que la question « femmes et migrations » est une question légitime à l'intérieur de toutes les organisations.

À mon avis, il y a encore du travail à faire pour organiser la conférence de Cotonou et je crois qu'il est du devoir de cette Assemblée de donner un coup de pouce à cette conférence, à son contenu et de renforcer, surtout, notre groupe sur les femmes et la migration. »

Après ces informations et appels pour l'action, elle passe la parole aux panélistes.

- a) Le parcours de la Femme au Bénin, Larry Cléopatre, UNSTB, Plateforme Migration, Bénin

La présentation a été faite en 3 axes. Il en ressort :

L'augmentation du nombre de béninois qui émigrent vers d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. À cela s'ajoute la migration vers les pays de l'Europe et surtout ces derniers temps vers le Moyen-Orient (Koweït, Arabie-Saoudite, Liban, Qatar etc...)

- comme aussi des ressortissants d'autres pays qui immigrent au Bénin.
- La majorité est constituée de femmes.
- Les raisons classiques (pauvreté, chômage coût de la vie, croissance démographique, conditions climatiques) en sont les raisons.

- **Les femmes béninoises migrent** dans le but d'exercer le travail domestique contre une forte rémunération mais très tôt ce rêve s'éteint et se transforme en un cauchemar.

- Le gouvernement du Bénin n'a pas fait de la migration une priorité.

- l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin (UNSTB) a mené des actions de lobbying et de plaidoyer à l'endroit du gouvernement en vue de trouver des réponses appropriées pour soulager les peines de ces migrants en général et des femmes migrantes en particulier.

- À cet effet, grâce à l'appui financier et technique de la FES et du RSMMS, la Plateforme Multi-acteurs de la Migration du Bénin (PMB) a rendu public un recueil intitulé « Le parcours de la femme Migrante du Bénin » le 14 octobre 2022. C'est un recueil de quatorze témoignages de femmes ayant abandonné leurs foyer et leurs parents pour des aventures sans issues.

- À cet ouvrage s'ajoute un film réalisé par la PMB avec le soutien de la FES sur des enfants migrants livrés par leurs parents contre de l'argent d'une part et d'autres part des témoignages brûlants de certains migrants ayant connu des violences de tout genre. Ces enfants sont pour la plupart des fillettes utilisées dans le travail domestique. Ces deux documents avec le concours de certains maires de commune, ont servi d'outils de sensibilisation de la population à la PMB, surtout celles des régions frontalières du Bénin où le phénomène se fait plus remarquer.

- Au sein des étrangers vivant au Bénin, nous enregistrons une variété de ressortissants. Ils sont pour la plupart venus des pays de la sous-région. La majorité est constituée de femmes exerçant dans le secteur informel (domestiques, servantes de bars et de restaurants, les commerçantes etc...)

- Dans l'exercice de leur fonction, elles sont souvent confrontées à des injustices, à des maltraitances, à des violences sexuelles et d'autres

- . Pour mieux accompagner les travailleurs y compris les travailleurs migrants, un centre d'accueil et d'écoute a été mis en place par l'Union Nationale des Syndicats de Travailleurs du Bénin (UNSTB) en relation avec la PMB, en vue de les orienter vers des services compétents dans l'obtention de certains documents, les aider à rédiger des correspondances et à les accompagner dans le processus du respect de leurs droits au cas où ils sont brimés ou lésés.

- Avec l'appui de la FES, la PMB a initié en août dernier une enquête de terrain qui a pour cible les travailleuses domestiques. Cette enquête a couvert tout le territoire national et a visé le recensement des raisons qui ont motivé leur présence au Bénin, le travail mené, la rémunération, les conditions dans lesquelles elles sont traitées et bien d'autres renseignements. Les informations recueillies permettront à la PMB de mieux orienter ses actions à l'endroit de cette cible.
 - la migration fait partie des facteurs de développement d'un pays, il revient alors aux gouvernants de faire de migration une priorité dans leurs politiques de développement.
- b) 2eme présentation : La femme migrante comme point de convergence entre association et syndicat – cas du Sénégal, Fambaye Ndoye, UNSAS, Sénégal

Dans son exposé, il en ressort différents points. On peut citer ceci:

- cette convergence voit le jour dans le contexte de la Covid et en 2020 de l'adoption de la C190 qui a permis de faire une étude financée par le PROMIG.
- Cette étude a révélé le niveau de violence contre les femmes, leur précarité et de recueillir des informations sur les enfants.
- Le document produit est intitulé « la voix des femmes migrantes » qui peut être consulté sur le site de la FES.
- L'urgence d'agir est née de cette étude d'où la création du RAFEM.
- Cette association après définition de ses objectifs a élaboré un programme avec un premier projet portant sur Formation/Droits, formalisation, financement.
- RAFEM est intégré dans le RENAFES, réseau de femmes travailleuses et des migrantes, Ils travaillent avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS).
- INCA a eu à les accompagner.
- Des activités ont été menées avec la FES avec 08 ateliers.
- A noter la recrudescence des départs et jusqu'en en Octobre 2023, 4475 départs enregistrés dont 224 femmes et 201 enfants.
- Les succès : reconnaissance du cadre par les autorités, par les femmes prenant conscience de leurs droits, éveil de l'esprit d'entrepreneuriat.
- Les défis : il y a une forte demande pour accompagner en entrepreneuriat les 30 premières d'où le défi pour trouver d'autres partenaires.
- Elle a conclu par des remerciements à Alejandra qui l'avait invitée récemment à une activité en Espagne

❖ Des discussions, il en ressort :

- La nécessité de continuer le travail de ce groupe Femmes & Migration qui est
- une première pour le RSMMS,
- l'élargir et d'avoir les moyens pour programme de travail.
- Des félicitations adressées aux présentatrices pour le travail qu'elles ont eu à faire.
- Au Sénégal, l'absence de protection sociale pour le secteur informel est une grande insuffisance quand on sait que 90 % de l'emploi est du secteur informel. Aucune forme d'organisation de cette protection sociale pour l'informel. Depuis 2013, le BIT a conduit une étude sur le sujet. Mais à ce jour aucune avancée.
- Il y a cependant un projet de création d'une mutuelle pour les artisans mais uniquement pour la santé. Or il y a la maternité, la retraite, les accidents du travail, les indemnités qui ne sont pas intégrés.

- A la question de savoir si au Sénégal, les domestiques bénéficient du SMIG, il est précisé qu'ils /elles sont organisés par les syndicats. Il y a un arrêté qui les régit. Un plaidoyer est mené pour réviser ce texte. Les domestiques déclarés bénéficient du SMIG.
- Pour les pays du Golfe, l'expérience de la Sierra Leone où le gouvernement s'implique devrait servir d'exemples pour les autres pays.

2) Réseau des Points focaux : Modérateur Sami Adouani, projet PROMIG, Tunisie.

- Rôle et attribution des points focaux dans le fonctionnement d'un espace migrant, Expérience du Mali, Bénin, Côte d'Ivoire
- La collecte de données pour une meilleure compréhension de la réalité des migrants – cas de l'expérience du programme FAIR en Tunisie

Le Modérateur a d'abord tenu à signaler l'importance de bien et mieux documenter les espaces migrants. Dans ce cadre, se situe la question de la collecte des données.

Il a sur cette base demandé aux participants de signaler le nombre de personnes dans leurs centrales qui sont impliquées dans la migration.

Evidemment les nombres qui ont été donnés varient d'une centrale à une autre.

Le modérateur a précisé qu'il faut distinguer les responsables de ceux qui sont sur le terrain. L'enjeu c'est réfléchir sur comment élargir le nombre de syndicalistes qui interviennent dans la migration. Il faut d'ailleurs articuler cette question à celle de la caravane syndicale qui est la seule façon de toucher les migrants.

A titre d'illustration, l'UGTT a livré son expérience dans sa politique d'élargissement de sa base, à travers les espaces Migrants UGTT. Cette présentation a montré l'historique de ces espaces, les missions, l'accueil et l'analyse des besoins, l'orientation, Accompagnement, suivi et clôture.

Toujours sur ces espaces migrants, il a été procédé à l'identification des difficultés rencontrées pour pouvoir envisager des solutions.

Ainsi on a pu noter les difficultés de gestion des espaces ou centres migrants (méfiance des migrants, problèmes de moyens humains et financiers, problèmes d'outils de collecte et de documentation, problèmes de planification, de suivi, de perspectives de syndicalisation des migrants).

Ceux qui n'ont pas d'espaces migrants ont eu en a donner les raisons : c'est soit des problèmes d'existence de locaux et /ou de moyens. Appel a été lancé pour un appui du RSMMS dans ce sens.

3) PARTENARIATS STRATEGIQUES (ATUMNET & CSI Afrique, CSI, CES, OIM, SOLIDAR)/ PERSPECTIVES ET GOUVERNANCE DU RESEAU 2024-2025, Modérateur : Yves Montalescot, CFDT France

- a) Le Coordinateur du RSMMS a introduit cette partie en montrant que le défi du Réseau, c'est de mettre en cohérence tout ce qu'il fait. Cela permet de renforcer la capacité du syndicat par rapport à la population migrante.

Il a ensuite fait le reporting de la Coordination générale en prenant comme base la feuille de route 2022-2023.

- i. Organisation et restructuration du collectif :
 - Diagnostic de la communication
 - Mise en ligne du site web : c'est fait mais il y a un problème car pour qu'il fonctionne, il faut que les gens l'alimentent en envoyant des informations en vue de faire connaître le RSMMS. Ces infos, à signaler peuvent être traduites en 5 langues :
FR, ANG, ESP, ITALIEN, ARABE
 - Développement d'un outil de gouvernance interne
 - Mise en place de groupes de travail thématiques
 - Renforcement du Secrétariat de la Coordination. Il y a eu mise à jour des membres, des points focaux mais il convient de l'approfondir et informer chaque fois que de besoin.
- ii. Programme de formation des points focaux
 - Il y a eu un projet d'organiser un atelier avec l'OIT mais cela n'a pas abouti. L'activité de formation, de renforcement des points focaux est une priorité.
- iii. Fonctionnement des espaces migrants
- iv. Système de collecte des données
- v. Recherche et analyse

Au fond, on n'a pas une réelle capacité pour faire des analyses et de la recherche. C'est dire que nous ne sommes pas un centre de recherches

- vi. Canaux de migration légale & dialogue.

Des avancées ont été notées dans ce volet.

- vii. Alliances, Coordination & Conférences

Pas beaucoup d'activités dans ce domaine mais les alliances stratégiques ont été maintenues.

Il s'agit de les renforcer et de développer ces partenariats.

- viii. Sensibilisation de l'opinion

Les activités programmées sont toujours pendantes.

- ix. Accès au financement et pérennisation

Il y a eu un contact avec OIM Afrique de l'Ouest. Cela n'a pas prospéré car OIM préfère travailler directement avec les syndicats.

- b) En Résumé, le Modérateur fait observer que des choses ont été réalisées mais il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi il en appelle à une prise de conscience parce que les moyens humains comme financiers ne sont pas éternels. Il est dès lors utile de faire des efforts dans le travail collectif de coordination. Pour exister, il faut produire. Le RSMMS dit-il existe mais cela est à renforcer.

- c) Proposition d'Axes de travail, présentée par Sami Adouani

- Harmonisation de l'assistance
- Relancer question des fiches / travail de diagnostic à faire au niveau de chaque centrale
- Relancer la formation des points focaux
- Mettre en place les caravanes mixtes, dans une logique Sud-Sud
- Lancer le groupe de travail sur la régularisation
- Avoir en perspective la tenue de la Conférence Internationale sur les Femmes et la Migration au Bénin
- Prendre en charge la centralisation de l'information

- Avoir des cahiers de revendication bilatérale syndicale entre pays dans le cadre des accords de main d'œuvre
- d) Des réactions sont enregistrées après cette présentation pour l'enrichir. Ainsi, on peut ajouter:
 - Donner la priorité au travail du groupe Femmes & Migration en renforçant ses actions avec des ressources spécifiques. La CCOO prévoit de manifester ce soutien à travers sa stratégie
 - Mener la revendication pour une participation de plus en plus systématique dans les accords de Main d'œuvre entre Etats.
 - Le groupe de travail sur la régularisation concerne en fait les syndicats européens
 - Sur la base du formulaire et du diagnostic, relancer la formation.
 - Pour les caravanes mixtes, identifier des tandems d'organisation Sud-Sud
 - Création d'un groupe de travail observatoire sur les accords bilatéraux et y inclure la CSI
- FENASOL a formulé une demande d'adhésion au RSMMS.

En réponse, il a été précisé que cette demande devra être instruite en relation avec le COPIL, conformément aux textes du RSMMS.

4) DIVERS

- Changement du Coordinateur Sergio Bassoli, CGIL.

Par suite de son départ à la retraite, Sergio Bassoli, assurant la coordination du RSMMS au nom de la CGIL, sera remplacé par Nicoletta Grieco,

De vifs remerciements ont alors été adressés à Sergio Bassoli pour son engagement et les services qu'il a rendus au RSMMS depuis la création de cette organisation.

- Prochaine AG du RSMMS en 2024.

Il a été rappelé que le 06 Août 2024 sera célébré le 10^{ème} anniversaire de la création au Maroc du RSMMS.

A ce stade, la décision est prise de tenir la 8^{ème} ASSEMBLEE GENERALE au Maroc.

La date et le lieu seront déterminés par le COPIL.

- Difficultés obtention visa.

Les camarades maliens ont eu à signaler les difficultés rencontrés pour l'obtention du visa. Cette question de visa pour l'avenir est une question à prendre en considération.

- Remerciements à Rami Walha

Les participants ont tenu à féliciter et remercier Rami Walha de la FES TUNIS pour son engagement, sa disponibilité dans tout le processus organisationnel de l'AG (avant et pendant).

Rapporteur
Malick Sy
CNTS